

**Le Conseil Municipal se réunira le Mardi 11 mai 2021 à 19h30
dans la salle du conseil de Saint Amour Bellevue**

ORDRE DU JOUR

1. Permis de construire en cours et droit de préemption
2. Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Délibération
3. Adoption du rapport de la CLECT : GEPU « Gestion Des Eaux Pluviales Urbaines » - Délibération
4. Décision modificative - Délibération
5. Sivom : ouverture des plis du marché voirie et transport méridien
6. Place des Marcs : point sur travaux et organisation inauguration 2 juillet 2021
7. Elections Régionales et Départementales - organisation
8. Vaccibus (point sur les inscriptions)
9. Dossier Pâtissier (Avancement)
10. Fontaine Place du Bourg - Devis
11. Dégâts des eaux Eglise : Devis et appel aux Dons
12. Réunion Syndicat des eaux
13. Le collectif vivre ensemble - Divers courriers - CADA
14. Route du Moulin Berger, Route du paradis, Rue du chapitre – Courrier riverain - vitesse
15. Questions diverses

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du conseil sous la présidence de Madame CASBOLT Josiane, Maire.

Convocation du 07 mai 2021 ((Présent Excusé (P) Pouvoir))

<input checked="" type="checkbox"/> Mme PERRET Mireille	<input checked="" type="checkbox"/> Mme BERNET Marie José	<input checked="" type="checkbox"/> M. MIDEY Jean-Yves
<input checked="" type="checkbox"/> M. TERRET Maxime	<input checked="" type="checkbox"/> M. TRIBOULET Mathieu	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane
<input checked="" type="checkbox"/> Mme GIOVANNONE Christine	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CHOMIENNE Laurence	<input checked="" type="checkbox"/> M. BOISSON Claude
<input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine	<input checked="" type="checkbox"/> M. DE SONIS Joseph	<input checked="" type="checkbox"/> M. BARBET Grégory
<input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel	<input checked="" type="checkbox"/> M. DURAND Pascal	<input checked="" type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude

Mme WILSON Marie-Claude a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 avril 2021 : le procès-verbal de la réunion du 07 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Remarque : erreur de frappe sur le mot « sept »

1. Permis de construire en cours et droit de préemption

DP 071 385 21 S 0005	190 rue des brécatons	Piscine enterrée et clôture
----------------------	-----------------------	-----------------------------

PC071 385 21 S 0001	1350 Route des Crus du Beaujolais	71570 - SAINT AMOUR-BELLEVUE	Construction d'un bâtiment agricole pour activité viticole 68m2
MPC071 385 19 S 0007 01	785 route du Moulin Berger	71570 - SAINT AMOUR-BELLEVUE	Diminution de la surface de la piscine 3m2

2. Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Délibération d'approbation

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la modification simplifiée N°1 du PLU de Saint Amour Bellevue a été engagée par délibération du 16 juillet 2019.

Madame le Maire indique que la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée étant achevée et qu'aucune observation n'a été déposée, il convient, maintenant d'approuver la modification simplifiée pour sa mise en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-45, L153-46, L153-47 ;

VU la délibération du conseil municipal du 01 aout 2019 évoquant la modification simplifiée du PLU et précisant les modalités de mise à disposition du public.

CONSIDERANT que la mise à disposition du public du dossier qui s'est déroulée du 15 septembre 2019 au 15 novembre 2019 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation.

CONSIDERANT que la modification simplifiée du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

CONSIDERANT que la notification aux PPA (Personnes Publiques Associées) n'a fait l'objet d'aucune objection.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire

✓ **LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré, (15 pour, dont 15 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

DECIDE approuver telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée du PLU de la commune de Saint Amour Bellevue portant sur :

- Des ajustements règlementaires au niveau des hauteurs, de l'emprise au sol et de l'aspect extérieur pour les constructions autorisées en zone U, AU et A.
- La suppression d'un emplacement réservé qui n'a plus lieu d'être.
- La mise à jour du nuancier existant au sein du règlement écrit du PLU initial.
- La mise à jour des plans d'assainissement collectif.

DIT QUE La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie.

♦ DE 2021/016

3. Adoption du rapport de la CLECT : GEPU « Gestion Des Eaux Pluviales Urbaines » - Délibération

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) exerce la compétence « Gestion Des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU) à titre obligatoire en application de la loi Notre depuis le 1er janvier 2020.

Le transfert de cette nouvelle compétence à MBA implique des transferts de charges entre les communes et la Communauté d'Agglomération.

La Gestion Des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) comprend la collecte, le transport, le stockage et traitement des eaux pluviales des aires urbaines et constitue un service public administratif (L.2226-1 du CGCT).

Un état des lieux, correspondant à l'exercice de la compétence GEPU, avait été initié en amont du transfert de compétence, par le bureau d'études NALDEO, en collaboration avec les services MBA et les Maires des communes durant l'année 2019.

Extrait du PV DU 11 MAI 2021

Cet état des lieux a été poursuivi par un relevé terrain de tout le patrimoine pluvial urbain du territoire des 39 communes de MBA sur l'année 2020, par les agents de la direction du Grand Cycle de l'Eau.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), composée des représentants des communes membres, s'est réunie le 7 avril 2021 et a adopté le rapport joint en annexe. L'évaluation des charges de cette compétence a été réalisée selon la procédure dérogatoire au droit commun.

Cette méthode conduit à imputer, sur les attributions de compensation des communes, un coût moyen annualisé de la GEPU.

Les coûts de fonctionnement sont estimés à partir de ratios moyens et l'évaluation intègre également le volume d'investissement prévisionnel à réaliser.

Pour la commune de Saint Amour Bellevue, la participation est de **4 665 euros**.

Un coefficient de sollicitation des réseaux permettant de moduler le niveau de service selon la typologie du territoire a permis de définir les charges de fonctionnement de la façon suivante :

Opérations	Ratio proposé	Niveau de service modulé par typologie	
Curage des réseaux et branchements	2,3 € ml	urbain Semi urbain Semi rural Rural	15%/an 10%/an 7,5%/an 5%/an
Curage des fonds de grilles	10 € /grille	urbain semi urbain semi rural rural	tous les 3 ans tous les 5 ans tous les 7 ans tous les 10 ans
Entretien des réseaux (mise à la côte, réparation ponctuelle)	Provisions	urbain semi urbain semi rural rural	600 €/km/an 400 €/km/an 300 €/km/an 200 €/km/an
Ouvrages spécifiques (PR, dessableur...)	300 €/ouvrage	1 entretien/an	

La classification des communes dans les catégories urbain, semi-urbain, semi rural et rural étant établie comme suit :

Densité de population (hbts/km ²)	Seuil de densité
RURAL	120
SEMI-RURAL	360
SEMI-URBAIN	1 080
URBAIN	>1080

Concernant l'évaluation des investissements, il est proposé d'évaluer un coût moyen annualisé des équipements « CMAE » à hauteur de 0.5 € / ml.

Sur la base de ces taux de service et des linéaires relevés sur le terrain, des charges ont été calculées sur le périmètre de MBA, qui recense plus de 390 000 ml de réseaux, 16 900 ml de branchements, 18 600 regards et fonds de grille et 14 ouvrages spécifiques.

Type de charges	^{ère} 1 estimation des montants Sur tout le périmètre MBA
Charges de fonctionnement	346 918 € T.T.C.
1 ETP (ml)	48 000 € T.T.C.
Charges d'investissement	195 274 € T.T.C.
Total des charges évaluées	590 192 € T.T.C.

Ce rapport a été validé à l'unanimité des membres de la CLECT.

Il appartient désormais aux conseils municipaux des communes membres de délibérer sur le rapport dans un délai de trois mois. Il est nécessaire de recueillir la majorité suivante : deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de MBA.

PROJET DE DELIBERATION – Rapport de la CLECT : GEPU

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,
 Vu l'article 52 de la loi 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificatives pour 2020, prolongeant de 12 mois le délai de transmission du rapport de la CLECT pour les charges transférées en 2020,
 Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence obligatoire « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,
 Vu la délibération n°2020-032 du Conseil Communautaire de MBA du 15 juillet 2020 relative à la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées,
 Vu le Procès-verbal de la Conférence de Maires du 16 mars 2021,
 Vu le rapport de la CLECT en date du 7 avril 2021 évaluant les charges transférées au titre de la GEPU,
 Considérant que l'objectif de l'évaluation des charges est d'obtenir une neutralité financière entre la commune qui transfère les équipements et compétences et la communauté qui les assumera par la suite,
 Considérant que l'évaluation des charges transférées a été réalisée selon la méthode dérogatoire,

Le rapporteur entendu,

✓ **LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré, (15 pour, dont 15 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

APPROUVE le rapport de la CLECT relatif à la compétence « Gestion Des Eaux Pluviales Urbaines » transférée au 1^{er} janvier 2020 à MBA, tel que joint en annexe à la présente délibération.

♦ **DE 2021/017**

4. Décision modificative - Délibération

❖ **Vote de crédits supplémentaires – ST- Amour-Bellevue**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-100.00	
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	100.00	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le rapporteur entendu,

✓ **LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré, (15 pour, dont 15 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

♦ **DE 2021/018**

❖ **Vote de crédits supplémentaires – commerces-Place des Marcs**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1313	Subv. transf. Départements	31960.00	
13913 (040)	Subv. transf. cpte résult. Départements	-31960.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le rapporteur entendu,

✓ **LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré, (15 pour, dont 15 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

◆ DE 2021/019

5. Sivom : ouverture des plis du marché voirie et transport méridien

- Ouverture des plis du marché voirie – pour le chemin de Sathonat et l’impasse des Thévenins.

- Entreprise retenue EUROVIA.

Saint Amour : 18.822,02 € HT 22.586,42 € TTC (budgétisé pour 41.227,68 €) soit – **18.641,26 € TTC**

- Transport méridien pour véhiculer les enfants du R.P.I le midi à la cantine de Saint Amour Bellevue : demande de prise en charge par MBA par souci d’équité avec l’autre R.P.I

Coût 18 000 € pour le RPI. Pas encore de réponse à ce jour.

6. Place des Marcs : point sur travaux et organisation inauguration 2 juillet 2021

Point sur travaux :

- Dernier intervenant à terminer les travaux : Entreprise CHAPEY concernant les espaces verts.

- A force de persévérance de Monsieur Wilson et de M. Rey – cabinet d’architecte, les plantations sont terminées. L’arrosage intégré fonctionne. L’inventaire des plantations n’ayant pas repris a été fait. Restent les bancs et les poteries à livrer.

- Concernant la route Place des Marcs, une demande par la Direction des Routes de prélèvements de carottes afin de déterminer si le travail réalisé par l’entreprise SIVIGNON correspond à l’ordre de mission établi par la Direction des Routes, il s’avère que les prélèvements sont conformes et permettent de valider le transfert de route prévu d’ici le mois d’octobre (après l’année de parfait achèvement réglementaire).

De ce fait, les travaux d’aménagement provisoire de la Place du Plâtre vont pouvoir être effectués avec la mise en place de bordures et bacs à fleurs vers le 25 mai 2021, avant la réouverture des restaurants.

Inauguration de la Place des Marcs, programmée le 2 Juillet 2021 à 14h30, avec inauguration du parcours photos.

- Les invitations des officiels sont prêtes à partir.

- Les habitants, associations et entreprises seront conviés à cette inauguration, ainsi que les donateurs du BND.

- Cette inauguration sera réalisée conformément aux mesures liées au COVID 19, en respect des gestes barrières.

- Parcours photos : les 30 emplacements ont été adoptés suite à une réunion entre le Cru, Fabrice FERRER et la Mairie. Une projection des emplacements est faite. L’employé communal est en charge d’effectuer les supports qui seront fixés dans le sol, avec l’aide de bénévoles.

7. Elections Régionales et Départementales - organisation

Dans le cadre de l’organisation du double scrutin des 20 et 27 juin prochains, vous trouverez ci-dessous les dernières informations importantes :

a) date limite d’inscription sur les listes électorales – le vendredi 14 Mai

Une permanence de trois heures est prévue le vendredi 14 mai (de 9 heures à 12 heures), pour accueillir les personnes souhaitant s’inscrire sur la liste électorale dans la perspective du double scrutin, en vertu de l’article L. 17 du code électoral.

b) matériel sanitaire

Du matériel sanitaire sera distribué (gel, masque, visière).

c) vaccination des membres du bureau de vote et agents communaux

Les assesseurs du bureau de vote devront soit être vaccinés ou présenter un test négatif.

Extrait du PV DU 11 MAI 2021

d) déplacement des bureaux de vote

Madame le Maire propose d'organiser le bureau des élections à la salle des fêtes de Saint Amour Bellevue, afin de respecter les consignes sanitaires.

Il y aura dédoublement des bureaux de votes soit un bureau pour les départementales et un pour les régionales.

- dimanche 20 juin 2021

8h à 10h	Mme PERRET Mireille	Mme CASBOLT Josiane	Mme BERNET Marie Jo	M. LANGRAND Guillaume
10h à 12h	Mme HAMET Rachel	M. BARBET Grégory	M. Boisson Claude	Mme DUCOTE Christiane
12h à 14h	Mme CHOMIENNE Laurence	M. DURAND Pascal	Mme Denise DASSONVILLE	M. Patrice TURCONI
14h à 16h	M. DE SONIS Joseph	M. VASTY Laurent	M. BARBET Grégory	Mme CANARD Catherine
16h à 18h	Mme CASBOLT Josiane	Mme WILSON M Claude	Mme MORNET Christelle	M. WILSON Duggie
Dépouillement	Mme CASBOLT Josiane - Mme WILSON Marie-Claude - M. DE SONIS Joseph - Mme CANARD Catherine - Mme MORNET Christelle			

- dimanche 27 juin 2021

8h à 10h	M. MIDEY Jean-Yves	Mme CASBOLT Josiane	M. TRIBOULET Mathieu	M. VASTY Laurent
10h à 12h	Mme HAMET Rachel	Mme PERRET Mireille	M. BOISSON Claude	Melle Coline MIDEY
12h à 14h	Mme CHOMIENNE Laurence	Mme WILSON Marie-Claude	M. WILSON Duggie	Mme DASSONVILLE Denise
14h à 16h	M. DURAND Pascal	M. SPAY Romain	Mme CANARD Catherine	Mme CASBOLT Josiane
16h à 18h	M. MIDEY Jean-Yves	Mme CANARD Catherine	Mme CASBOLT Josiane	Mme MORNET Christelle
Dépouillement	Mme CASBOLT Josiane - M. BOISSON Claude - M. MIDEY Jean-Yves - Mme CANARD Catherine - Mme MORNET Christelle			

8. Vaccibus

Le mercredi 12 Mai 2021, Drs Pascale ROLLIN et Gérard BRUNEAU

Procédure d'organisation simplifiée du Vaccibus par le Centre de Santé Départemental 71

Vaccination par le Centre de santé départemental, ouverte à toutes les personnes éligibles au vaccin PFIZER à mobilité réduite habitant à plus de 15 Km d'un centre vaccinal sur le département de la Saône-et-Loire.

Calendrier : 1ère injection : 12 mai 2021 et 2ème injection : 23 juin 2021

Ciblage des patients par les communes

En priorité les personnes de plus de 70 ans (avec ou sans comorbidité) présentant une mobilité réduite sur les communes identifiées et limitrophes.

Vaccin

COMINARTY du laboratoire PFIZER/BioNTech

Compte tenu du nombre de personnes vaccinées de plus de 70 ans, dans nos villages, la vaccination a été ouverte plus largement. Les 60 injections sont donc réservées.

Les communes de Chanes, Chaintré, Leynes, Pruzilly, Saint Vérand font partie des communes limitrophes identifiées.

Le bus sera positionné sur la place du village, près de la salle des fêtes afin de donner accès aux toilettes et de recevoir les personnes à mobilité réduite.

Les repas demandés par le centre de vaccination seront préparés par les Gloutons

9. Dossier Pâtissier (Avancement)

Suite à la rencontre de Monsieur Gelin, Géomètre à Mâcon, celui-ci nous a remis un relevé parcellaire faisant ressortir les parcelles concernées ;

Monsieur Gelin nous fait une proposition permettant de régulariser d'une part le classement des rues accédant au clos des Poulets et d'autre part de lancer l'enquête publique permettant l'échange des parcelles concernées.

La mairie et les consorts Pâtissier ont signé les plans du géomètre.

10. Fontaine Place du Bourg

Afin de redonner vie à la fontaine Place de l'église, l'entreprise Gelin effectuera les travaux. L'étanchéité sera faite par application d'une résine, ainsi qu'un renforcement du pourtour de la fontaine.

Montant HT : 3.855 HT - TTC 4.626 €

11. Dégâts des eaux Eglise

Suite aux dernières inondations un dossier de dégâts des eaux sera déposé auprès de l'assurance.

12. Réunion Syndicat des eaux

Point annulé

13. Le collectif vivre ensemble - Divers courriers – CADA

Suite à différents courriers reçus au mois d'avril du Collectif « VivreEnsemble à Saint Amour Bellevue » et à une demande de rendez-vous, Monsieur Alain Roux accompagné de Jean Louis Charrive, Monsieur Georges BUIS et Mme Evelyne Desmaris, ont été reçus en mairie le 29 avril 2021 par Catherine Canard et Claude Boisson. (adjoints) (CR en annexe)

Après avoir entendu leurs souhaits et en appui à la demande du CADA (Commission d'accès aux documents administratifs, des documents ont été envoyés au collectif le 30 avril par mail avec accusé de réception.

Un des courriers avait pour objet la Rue du Chapitre. Monsieur Alain Roux nous informe que cette rue est particulièrement passante, tant par des véhicules agricoles qui naturellement se rendent sur leurs parcelles, les bus scolaires qui ramassent les élèves, des poids lourds qui desservent les propriétés agricoles de Chânes, ainsi que des véhicules roulant très vite.

Dans un premier temps, afin de mieux cerner la vitesse de ces véhicules, un radar pédagogique sera placé sur cette rue, dès que le SIVOM le mettra à disposition, en fonction du planning de réservation.

14. Route du Moulin Berger, Route du Paradis, Rue du Chapitre – Courrier riverain – vitesse

Mail de Mme Sylviane Spay (Sathonat) nous informant des vitesses excessives, sur la rue du Paradis en direction de la Route du Moulin Berger et de la dangerosité du carrefour de Sathonat.

Afin de constater ces excès, le SIVOM installera le radar pédagogique le 4 mai 2021 pour 2 semaines.

Carrefour « Place du Plâtre » Afin de sécuriser le carrefour de la place du Plâtre (rue du Paradis, route de la Saint Valentin, Madame le Maire vous propose : d'étudier un arrêté pour la mise en place d'un « cédez-le-passage » au bout de la rue du Paradis en venant de Sathonat. De même, afin de protéger les véhicules descendant la route de la Saint Valentin, à l'angle de la Place de Durbuy, il est proposé de dessiner, au centre, un zébrage pour guider les véhicules qui se positionnent beaucoup trop à gauche, en arrivant sur la route des Crus du Beaujolais qui est prioritaire.

Ces propositions ont été validées par le conseil.

15. Questions diverses

➤ INONDATIONS PRÉS ST PIERRE

Les inondations aux Prés St Pierre sont de plus en plus dangereuses.

Des mesures seront prises en urgence.

➤ Dédit de Mr GAUGUIN – logement disponible à compter du 27 juillet 2021

➤ **Rencontre MB agglomération avec l'ODG du Beaujolais le 21 avril 2021.**

Accueil des participants au Domaine du Château Bonnet à la Chapelle de Guinchay par Monsieur Pierre Yves Perrachon et Nathalie Chuzeville.

Rencontre très intéressante qui a permis un rapprochement entre les Crus du Beaujolais situés en Saône et Loire et le Rhône, afin de mettre en évidence les différents problèmes notamment ceux liés à des mesures administratives et sociales. Ces rencontres seront dorénavant programmées régulièrement afin de suivre l'évolution des démarches entreprises.

➤ **La Vélo gourmande (Office du tourisme de Mâcon)**

L'évènement aura lieu le samedi 5 juin 2021 et le dimanche 06 juin 2021

➤ **Visite du Député Benjamin Dirx :**

Le 14 juin 2021 à 10 heures

La présence des adjoints est souhaitée

Faire le point sur les sujets à aborder.

➤ **Diner sous les étoiles (TENAYA)**

L'évènement aura lieu le vendredi 02 juillet 2021 et le samedi 03 juillet 2021

➤ **Beaujonomie**

Bienvenue en Beaujonomie le 03 juillet 2021 – il n'y aura pas de feu d'artifice

➤ **Tennis (réouverture)**

Reprise en mains de la gestion du tennis.

Flyers distribués dans les boîtes aux lettres

Mise à jour des informations dans le panneau à l'entrée du terrain.

Gratuité des entrées afin d'attirer les joueurs.

Mathieu et Maxime se proposent pour la surveillance régulière du terrain.

➤ **Questionnaire qualité Poste**

Un questionnaire qualité a été mis à la disposition des clients de l'Agence postale. Les retours sont très positifs, tant sur l'accueil, le lieu, la surface que le stationnement.

➤ **Marché de Saint Amour - (Synthèse des deux premiers Samedis)**

Courrier fait aux riverains pour occupation de la place des Marcs les samedis matin.

Flyers distribués dans les boîtes aux lettres

Arrêtés de circulation et d'ouverture de marché

Installation de prises extérieures pour les commerçants

Signalétique parking et passages piétons.

Les retours sont très positifs, avec une attente forte des habitants. Il est nécessaire d'apporter d'autres commerces, tels que fruits et légumes. A signaler que les producteurs de la Chapelle de Guinchay, GAEC des Vergers et Potager seront là à partir du 2 juin 2021. Il serait néanmoins nécessaire de trouver un second marchand de fruits et légumes.

Une proposition est faite, celle de convier à tour de rôle les associations du village pour tenir un stand de gaufres.

➤ **Date du prochain conseil :** mardi 15 juin 2021 à 19h30

➤ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25**

